

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 18.12.2017

L'an deux mil dix-sept, le 18 Décembre à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de Mr Etienne DELARUE, Maire

| | | | | | |
|------------------------|---|----------------------|---|-----------------------|---|
| DELARUE Etienne | P | LORPHELIN Jacqueline | P | MASSE Stéphane | P |
| MOREL Aline | P | HELUIN Pascal | P | ADAM Jean-Marie | P |
| BEAUDOIN Aurélie | P | DELESQUE Cyrille | P | LEBLANC Isabelle | P |
| CARPENTIER Jean-Joseph | P | BOUIC Fabienne | P | DELATTRE BUTIN Elodie | A |
| BARNABE Christian | P | MAILLET Maryline | P | FERAY Patrick | A |

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 13.12.2017

Nombre de conseillers

- en exercice : 15

- Présents : 13

- Votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BEAUDOIN

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13.11.2017.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13.11.2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en incluant les points suivants :

- Participation SIVOS des écoles Primaire et Maternelle de Bacqueville en Caux - Versement Mensuel - Année 2018 ;

- Pertes sur créances irrécouvrables.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de modifier l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour.

- Communications du Maire

1) Lettre de démission de M. Frank FOURNIER : M. FOURNIER avait remis le 18.10.2017, sa lettre de démission du Conseil Municipal à compter du 31.12.2017. Cette lettre a été transmise à la Sous-Préfecture qui rappelle que l'article L 2121-4 du CGCT précise que : « les démissions des membres du Conseil Municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département ». La démission de M. FOURNIER est donc effective depuis le 18.10.2017.

2) 46^{ème} Rallye de Dieppe Normandie : demande d'avis pour le passage du rallye le samedi 12.05.2018 sur la commune (épreuves de classement). Le Conseil Municipal donne un avis favorable mais rappelle que les horaires de fermeture des routes doivent être respectés.

3) Contrôle des produits phytosanitaires : la Direction Régionale de l'Alimentation et de la Forêt de Normandie a réalisé un contrôle des produits phytosanitaires détenus dans nos locaux le 23.11.2017 : aucune anomalie n'a été constatée.

4) Union Régionale des Médecins Libéraux - ADM 76 : le 05.12.2017, une réunion de présentation du dispositif régional sur les Pôles Libéraux de Santé Ambulatoire a eu lieu. Cette association lutte contre les déserts médicaux dans les campagnes. Constatant la satisfaction des élus, de la population et des professionnels de santé de l'ex Basse-Normandie où ce dispositif existe depuis 2008, il a été étendu à la région normande.

5) Ménage dans les locaux du foot (vestiaires) : suite au départ de M. Romain LA PAGE employé par la commune en contrat CAE, le ménage des vestiaires n'est plus réellement fait. M. LEVAVASSEUR,

Président de l'USBP, est venu présenter une candidate à Monsieur le Maire et demande si la commune accepterait de la rémunérer à hauteur de 8h par semaine, réparties de la manière suivante : 2h le matin, le lundi, le jeudi, le vendredi et le samedi. Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise à disposition d'un personnel pour effectuer l'entretien des locaux du stade à raison de 8/35^{ème}, reste à savoir sous quelle forme (contractuel, autoentrepreneur...).

6) Communauté de Communes Terroir de Caux :

* *Marché de collecte des ordures ménagères*

- la distribution des containers a eu lieu du 11 au 16.12.2017. Les Bacquevillais ont été au rendez-vous puisque 1128 containers ont été distribués sur les 1425 commandés et livrés. Malgré tout, de nombreux containers sont encore stockés au local technique, route de Pierreville. Le nouveau système de collecte sera effectif fin janvier 2018. Une nouvelle permanence sera tenue le 19.01.2018 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30 et le 20.01.2018 de 9h à 13h. Cette information sera transmise à la population via des flyers, des affiches, le bulletin municipal et le site internet. Monsieur le Maire félicite les agents administratifs et techniques pour leur efficacité et leur disponibilité.

- par courrier en date du 14.12.2017, la CCTC informe le Conseil Municipal que les déchets issus des marchés ne seront plus collectés, au moins pendant une période test. Le Conseil Municipal demande que ce courrier soit transmis aux commerçants présents sur le marché.

- dans ce même courrier, la CCTC interroge le Conseil Municipal sur son souhait de maintenir ou non un deuxième ramassage sur le centre bourg, malgré son coût élevé ou son accord pour commencer la collecte dans le cadre du nouveau marché sans ce 2^{ème} ramassage ce qui permettra de réaliser une analyse approfondie des besoins réels. Le Conseil Municipal donne son accord pour commencer la nouvelle collecte avec un seul ramassage par semaine pour la Place du Général de Gaulle.

* *Organisation des Centres de Loisirs* : 3 centres d'une semaine pendant les petites vacances scolaires (pas de centre de loisirs aux vacances de Noël) et un centre de 4 semaines pendant les grandes vacances seront organisés dans les locaux des écoles mis à disposition par le SIVOS. La CCTC proposera des centres de loisirs sur les communes suivantes : Bacqueville en Caux, Longueville sur Scie, Luneray, Auffay, Val de Saône et Tôtes.

7) Réorganisation du service « espaces verts - voiries » : Monsieur le Maire propose la mise en place d'horaires d'hiver et d'horaires d'été dès janvier 2018. Les agents commenceraient leur journée à 8h30 au lieu de 8h et termineraient à 17h au lieu de 17h30 de Novembre à fin Février. Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe.

Si d'ici fin Mai 2018, le recours aux contrats aidés n'est toujours pas possible, Monsieur le Maire propose de recruter du personnel en contrat saisonnier. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

8) Accès à la Zone Industrielle par la Route de Dieppe : le PLU ayant rendu urbanisable le terrain situé à la suite des logements sis Route de Dieppe, à la sortie de la ville, un courrier va être adressé à la Direction des Routes pour solliciter la possibilité d'accéder à la zone industrielle par cette parcelle.

9) Téléthon : lavage des voitures à la station de lavage de Carrefour Contact. Monsieur le Maire félicite cette initiative car ainsi, la Place du Général de Gaulle n'a pas été bloquée et les eaux ont été traitées, ce qui est meilleur pour l'environnement. Le Conseil Municipal encourage la reconduction de cette opération dans les mêmes conditions l'an prochain et demande à en informer les amis du Téléthon.

10) Photomaton : possibilité d'installer un photomaton dans le hall de la Mairie. La Maison de la Presse offrant ce service de façon très satisfaisante, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

11) Accident de travail de Mme Karine BEAUPERE : Monsieur le Maire souhaite rappeler que même lorsque les agents sont formés, un accident de travail est vite arrivé et demande à l'ensemble des agents d'être extrêmement prudents et de mettre en pratique les connaissances acquises en formation.

12) Fleurissement de la commune : Monsieur le Maire informe la commission que Mme BEAUPERE est en arrêt de travail au moins jusqu'au 21.01.2018. Le Conseil Municipal invite la Commission « Cadre de vie - Environnement - Fleurissement - Jumelage » à prendre contact avec Mme Karine BEAUPERE.

13) Permanence du 30.12.2017 de 10h à 12h pour inscription sur la liste électorale : Mesdames MOREL et LORPHELIN ainsi que M. ADAM assureront cette permanence. Un affichage sera réalisé ainsi qu'une information via le site internet.

- Décision Modificative de Budget - SDE76 - Travaux Terrain M. et Mme SIX

Cette délibération avait déjà été prise en septembre 2016 mais non prise en compte par les services de la trésorerie. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la décision modificative de budget suivante afin de régler la facture du raccordement électrique de la propriété de M. et Mme SIX au SDE 76

Dépenses

| | |
|--|----------|
| Chapitre 23 Immobilisations en cours | |
| Article 2313 Constructions | - 4548 € |
| Chapitre 204 Subventions d'équipement | |
| Article 2041582 Bâtiments et installations | + 1848 € |
| Article 20422 Bâtiments et installations | + 2700 € |

- Participation à l'activité piscine de l'école Saint Léonard - Année 2018

L'activité piscine représentera pour l'année 2018, 18 séances à 125 €, montant auquel il faut ajouter le coût du transport s'élevant à 92.23 € TTC par séance, soit un total TTC de 3910.14 €.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (5 abstentions) de participer à hauteur de 3910.14 € pour l'activité piscine de l'école Saint Léonard pour l'année 2018.

- Station d'épuration - Avenant n°1

La Commune de Bacqueville en Caux a finalisé les travaux de reconstruction de la station d'épuration du bourg sur une base de 2.300 équivalents habitants.

Il est apparu en phase travaux que des prestations complémentaires étaient nécessaires, tandis que des prestations initialement prévues se sont avérées inutiles. Plus précisément, les prestations en question sont les suivantes :

| Désignation | PLUS OU MOINS VALUES |
|--|----------------------|
| Aire de retournement VEOLIA/Mr Bonhomme | 4 200,00 € |
| Discussions sur la position de la conduite d'eau brute | 533,33 € |
| Vérifications supplémentaires des fourreaux telecom | 2 566,67 € |
| Attente branchement 2ème ligne FT | 2 106,67 € |
| Impossibilité d'accéder au local atelier avant intervention ERDF pour fusibles | 6 240,00 € |
| Formation IKOS (nouvel exploitant) | 671,04 € |
| Validation fonctionnement tamis | 10 213,33 € |
| Plus-value groupe électrogène | 1 816,64 € |
| Plus-value passage vers le BA depuis les prétraitements | 7 200,00 € |
| Plus-value curage des anciens ouvrages (au-delà des quantités du marché) | 1 500,00 € |
| Plus-value sur potences de sécurité EN 795 | 8 500,00 € |
| alimentation AEP Mr Ropars | 5 040,00 € |
| Modification du trop-plein BSR | 3 000,00 € |
| Plus-value garde-corps | 5 857,96 € |
| Sonde REDOX | 4 300,00 € |
| Réfaction de prix sur diamètre du clarificateur (moins-value) | -1 816,64 € |
| Réduction taille du local | -61 929,00 € |
| TOTAUX | 0,00 € |

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les modifications techniques listées à l'avenant 1,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du groupement d'entreprises SOGEA NO TP / SOCAUBAT / VANDERMEERSCH.

- Commission « Travaux - Bâtiments »

1) Vérification électrique pour la salle de musculation et la salle de réunions de Pierreville : des devis ont été demandés à SOCOTEC, APAVE, Bureau VERITAS et DEKRA. A ce jour, deux propositions ont été reçues. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'offre la mieux disante suite à la réception des propositions manquantes.

2) Eglise de Bacqueville : suite au passage de l'agent technique communal, il s'avère que, pour avoir un éclairage harmonieux et agréable, il est nécessaire de changer 162 ampoules et de les remplacer par des ampoules « led ». Des devis ont été demandés.

Suite à l'intervention de l'entreprise DELAMOTTE RAMEAU, des fuites ont encore été constatées. Cette entreprise va être relancée.

- Commission « Travaux - Voiries, Cimetières »

1) Réhabilitation du réseau d'assainissement de la Rue du Varvot : La première réunion de chantier a eu lieu le 29.11.2017 à 9h00. Il a été rappelé les 3 phases du chantier :

- * raccordement de riverains sur le réseau phase terminée (11 jours de chantier)
- * chemisage de la canalisation à partir du 08.01.2018
- * trottoirs et routes en enrobés à partir du 15.01.2018

Un devis de 950 € TTC pour la création d'une plateforme poubelles a été transmis par l'entreprise COLLAS. Il y aura lieu de conventionner avec M. LEDRU, propriétaire du terrain, pour une mise à disposition pérenne.

2) Débordements Rue du Varvot : suite aux fortes pluies de la semaine passée, des débordements ont été constatés Rue du Varvot. SOGETI et SADE vont faire une proposition avec un nouveau revêtement afin d'éviter si possible d'accentuer le phénomène et ainsi protéger les riverains.

3) Marches Rue des Martel - Rue des 12 Apôtres - Rue de Verdun : de nombreux riverains se plaignent de l'irrégularité des marches et de leur dangerosité.

4) Balayage des rues de la commune - Marché 2018 : le prochain balayage est prévu les 21 et 22.12.2017. Pour 2018, la Communauté de Communes Terroir de Caux a délibéré pour lancer un marché à bon de commande avec l'entreprise Halbourg (tarif à l'heure). La Commission va demander un devis pour un balayage par mois à l'entreprise actuellement en charge du balayage et comparer les tarifs.

- Commission « Finances »

1) Révision des tarifs des concessions, locations de salles et droits de place : le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} Janvier 2018 :

*** Droits de place :**

- Camions d'outillage ou cirques : 26 € / jour.
- Marchands ambulants, tapis, matelas : 0,62 € le ml/jour.
- Industriels forains : 0,29€ le m2 /jour.
- Occupation domaine public : 0,27 € le m2/jour.

*** Salle des fêtes de Bacqueville :**

- Une journée (vaisselle comprise) : 260 €
- Un week-end (vaisselle comprise) : 348 €
- Un vin d'honneur, sans verres : 65 €
- Un vin d'honneur, avec verres : 88€

*** Salle des réunions de Pierreville (midi seulement) :**

- Le samedi ou le dimanche : 128 €
- En semaine, sans verres : 65 €
- En semaine, avec verres : 88 €

*** Salle de réunions de la mairie ou du Conseil :**

- La journée : 59 €

*** Concessions :**

- Pour une personne : 197 € pour 30 ans
350 € pour 50 ans.
- Par personne supplémentaire: 60€ pour 30 ans
105 € pour 50 ans.
- Columbarium pour 50 ans : 1125 €
- Dispersion des cendres : 33 €
- Caverne : 197€ pour 30 ans
350 € pour 50 ans.

*** Bibliothèque :**

- Adhésion annuelle : 12€ par famille

2) Optimisation de la téléphonie, de l'édition et de l'informatique

*Téléphonie et édition (copieur) : Une étude est financée par la communauté de communes Terroirs de Caux, au profit des communes qui la souhaitent. C'est M. Gaylor TRIDON de GTConsulting qui a été retenu pour cette étude. Ses conclusions démontrent que la commune pourrait faire une économie annuelle de 5000€ par an. (Reste à voir les dates de fin des contrats en cours).

* Informatique : GT Consulting constate que la commune n'est pas au top au niveau de sa maintenance et des sauvegardes. Il propose un contrat couvrant la gestion de l'informatique, de la téléphonie et des copieurs. La commission souhaite que M. Julien DELAUNAY de POOLCOM, qui a assuré la mise en place du site internet, soit consulté afin de voir ce qu'il peut proposer.

3) Majoration de la valeur locative des terrains constructibles : Les services fiscaux ont adressé un courrier précisant que dans la délibération prise, le Conseil Municipal ne pouvait pas exclure les parcelles constructibles en nature de jardin potager ou avec cavités souterraines.

Contact pris avec les services fiscaux, il est nécessaire de reprendre une délibération pour la rendre conforme au texte. Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération prise précédemment.

- Commission « Eau, Assainissement et Urbanisme »

1) Revitalisation du centre-bourg de Bacqueville-en-Caux

Le lancement de la démarche a eu lieu le 09.11.2017, en présence de l'ensemble des partenaires (Conseil départemental, Établissement public foncier de Normandie, DDTM 76, CAUE 76).

Après que l'équipe de professionnels recrutée (Quartier libre (urbanisme), Zeppelin (paysage), Ozas (architecture), Actéhis (socio-économie) et Guam (économie de l'aménagement)) se soit présentée, il a été évoqué les problématiques auxquelles la commune est confrontée et les questions posées dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg. Une seconde rencontre a eu lieu le 05.12.2017 pour mettre au point les modalités de mobilisation des habitants et acteurs locaux lors de la première étape de la démarche (diagnostic).

Pour mémoire, deux étapes rythmeront les réflexions : 1/ diagnostic urbain généraliste et identification des sites supports de la revitalisation, jusqu'à fin mars 2018 ; 2/ schéma d'aménagement d'ensemble et déclinaisons opérationnelles, d'avril à début juillet 2018.

Le travail de terrain est aujourd'hui engagé par l'équipe, mais elle ne travaillera pas en « vase-clos » durant les prochaines semaines.

Une réunion de travail « toutes commissions » est d'ores et déjà programmée le 23.01.2018 à 18h30, permettant d'associer l'ensemble du conseil municipal à la construction du diagnostic du centre-bourg. Cette réunion sera animée par les urbanistes de Quartier libre.

Un atelier participatif ouvert aux habitants et acteurs locaux, lui aussi animé par l'équipe Quartier libre, est quant à lui programmé le 30.01.2018. Son objectif est d'échanger sur la perception que chacun a du centre-bourg (et donc de son cadre de vie quotidien) et d'appréhender les habitudes de fréquentation de ce dernier. Dès à présent, et de façon complémentaire à l'atelier, chacun peut faire part de sa vision par l'intermédiaire d'un questionnaire disponible en ligne, auprès de la mairie et dans le bulletin municipal à paraître.

Par l'intermédiaire de l'Association des commerçants, la commune mobilisera également les commerçants, qui se verront adresser un questionnaire spécifique. En amont, une réunion de présentation de la démarche leur sera proposée (courant janvier).

Parmi les projets menés actuellement, celui de la mise en accessibilité et de la rénovation thermique du bâtiment mairie doit être plus particulièrement articulé à la démarche de revitalisation du centre-bourg. C'est pour cette raison que la commune a d'ores et déjà évoqué, sur proposition de Quartier libre, l'organisation d'une rencontre avec les maîtres d'œuvre en charge du projet mairie. Compte tenu du calendrier de la mission confiée à Quartier libre, celle-ci est à programmer courant février. Elle est de nature à s'assurer de la cohérence, en termes de programmation, entre les travaux envisagés à ce stade pour le bâtiment mairie et son rôle à jouer dans le contexte de la revitalisation.

2) Diagnostic du réseau d'assainissement : une réunion a eu lieu le 14.12.2017. La phase de mesures sera réalisée cet hiver par temps humide et par temps sec. Cette campagne de mesure sera effectuée par un agent communal ainsi, EGIS ne facturera pas les 2500 € prévus initialement au marché.

3) Réserves Incendie d'Ablemont, du Mont Candon et de Pierreville : Actuellement de nombreux terrains constructibles depuis l'entrée en vigueur du PLU ne disposent pas de réserve incendie. Les exploitants agricoles ont l'obligation d'avoir une réserve incendie, dimensionnée en fonction des bâtiments dont ils disposent. Une réserve incendie peut être privée ou communale. Le Conseil Municipal décide de proposer une contractualisation aux demandeurs de PC des hameaux d'Ablemont, du Mont Candon et de Pierreville qui prévoient une réserve incendie, afin d'en faire profiter les riverains de ces hameaux.

- Commission « Foires - Marché - Fêtes - Loisirs - Culture »

1) Bilan du Marché de Noël du 09.12.2017 : 41 exposants dont 5 associations. Mais de nombreux exposants sont partis tôt. La Commission propose donc pour le marché de Noël du 08.12.2018 d'ouvrir de 10h à 19h et de prendre un chèque de caution de 50 € aux participants, chèque qui sera rendu vers 18h30 afin de limiter les départs anticipés. Le Conseil Municipal valide cette proposition. La Commission remercie les membres du Conseil Municipal, les membres de la Commission et le personnel pour leur aide à l'organisation de cet événement.

- Commission « Logement »

1) Résidence les Hortensias, n°4 : les dossiers de M. Patrice GOMEL, Mme Geneviève MAZIRE et Bertrand LANGLOIS ont été transmis à SODINEUF le 17.11.2017. Pas de retour à ce jour.

2) Mise en location du logement sis 17, Rue Saint Eutrope - Hameau de Pierreville : la commission propose de mettre le logement en location à compter du 01.02.2018 afin de permettre aux agents communaux d'effectuer les travaux nécessaires et de caler les différents rendez-vous (huissier - contrôles - notaire). Toutefois, le futur locataire étant pressé, la commission propose de l'autoriser à déposer ses meubles dans le logement avant l'emménagement officiel au 01.02.2017. Le Conseil Municipal donne son accord.

- Commission « Informations : Bulletin Municipal - Internet »

1) Site Internet : Quelques modifications ont été apportées à la page « vie municipale », au chapitre « infos pratiques » qui était trop chargé. Des sous-parties ont été ajoutées : les infos pratiques restent avec les horaires d'ouverture de la mairie et la liste du personnel, puis des sous-chapitres ont été créés :

- Démarches administrative (carte d'identité, passeport, autorisation de sortie de territoire, livret de famille, mariage, pacs, déclaration de naissance, inscription sur les listes électorales).
- Tarif des locations, concession et divers (Ceux présentés il y a un instant).
- Urbanisme (Plan de zonage, le règlement du PLU, le PADD)

Une page « prise de rendez-vous » a été créée (pour CNI et passeports)

2) Bulletin Municipal : Celui de Janvier est presque terminé. La Commission souhaite qu'il soit distribué avant les vœux du maire, soit le 12.01.2018

- Participation au SIVOS des écoles Primaire et Maternelle de Bacqueville en Caux - Versement Mensuel - Année 2018

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 12 000 € par mois au SIVOS des écoles primaire et maternelle de Bacqueville en Caux au titre de la participation communale 2018, au lieu de 16 895 € par mois de janvier à septembre 2017

- Pertes sur créances irrécouvrables

Lors de la fête foraine de novembre 2017, il avait été décidé d'inviter les forains qui n'avaient pas réglé leurs droits de place des années précédentes à se rendre à la trésorerie. Or, aucun d'entre eux n'a soldé ses dettes.

Les services de la Trésorerie ont alors communiqué les états de titres irrécouvrables

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à la combinaison infructueuse d'actes.

Les propositions d'admissions en non-valeur et d'extinction de créances des exercices 2016 et antérieurs figurent dans le tableau ci-joint.

Le montant des créances qui ne paraissent pas pouvoir être recouvrées à ce jour s'élève à : 2060.76 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les créances citées ci-avant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération pour supprimer la fête foraine en 2018 et les années suivantes. Le Conseil Municipal souhaite que ce point soit revu lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal afin de permettre aux commissions « Finances » et « Foires - Marché - Fêtes - Loisirs - Culture » de rencontrer Monsieur le Trésorier.

- Questions diverses

1) M. BARNABE informe le Conseil Municipal que suite au nettoyage du cimetière de l'église de Bacqueville, un arbuste a été coupé sur la tombe d'un de ses proches, alors que celui-ci était présent depuis de nombreuses années. Il explique avoir rencontré Monsieur le Maire à ce sujet et que ce dernier refuse de l'indemniser afin de replanter un arbuste. Monsieur le Maire admet ne pas s'être rendu sur place et confirme qu'aucune indemnisation ne sera faite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.